



Bulletin d'inscription RAID NATURE CAFFINO



13 Septembre 2009

(Merci de remplir ce bulletin en lettres capitales)

Nom de l'équipe : _____

Coureur 1 (capitaine)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

E-mail (lisible) : _____

Déclare sur l'honneur savoir nager 25 Mètres

Coureur 2

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

E-mail (lisible) : _____

Déclare sur l'honneur savoir nager 25 Mètres

Coureur 3

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

E-mail (lisible) : _____

Déclare sur l'honneur savoir nager 25 Mètres

Signature du capitaine

Repas (7€)

Dans le forfait d'inscription un repas est compris pour chaque concurrent. Pour toute personne complémentaire remplir la partie ci-dessous :

Nbre de plateauxx 7€ soit€

Règlement avec l'envoi du bulletin d'inscription. Pas de réservation sur place

REGLEMENT

Article 1 : dates et lieu

Date de l'épreuve : dimanche 13 Septembre 2009

Lieu du rendez vous : Base de loisirs de Pont Caffino à Château-Thébaud

Remise des dossards à 8h00

Le départ sera donné à 9 heures.

Article 2 : Prestations

L'organisation prend en charge le bon déroulement de l'épreuve, les récompenses, les dossards, les canoës, le matériel d'escalade, les cartes et boussoles, les ravitaillements et le repas du midi.

Matériel non fourni : VTT et casque obligatoire.(Téléphone portable conseillé)

Article 3 : Inscriptions - Frais de participation

Les dossiers d'inscriptions seront pris en compte dans leur ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi et au plus tard pour le 31 juillet 2009.

L'épreuve est limitée à 300 participants.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Un dossier est considéré complet si, et seulement si, il comporte :

- Le bulletin d'inscription rempli, lisible et signé par le capitaine.
- Pour les licenciés, joindre une photocopie de votre licence (VTT ou course à pied) 2008-2009
- Pour les non licenciés, joindre un certificat médical datant de moins d'un an
- Pour les mineurs de 16 à 18 ans, un certificat de natation de 25 mètres
- Le règlement des frais d'inscriptions est de 20€ par coureur.

(+Possibilité de réserver un plateau repas à 7€ pour les NON concurrents).

Exclusivement par chèque libellé à l'ordre de « Amicale Laïque de Château-Thébaud ».

Les dossiers d'inscriptions sont à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Thierry Cochin (RNC)
3 impasse des Lilas
les Maisdonnais
44690 Château-Thébaud**

(Seule la présence des noms d'équipes sur le blog de la section VTT de Château-Thébaud, sera la confirmation de l'inscriptions).

En cas de désistement d'une équipe ou d'un coureur déclaré après le 31 Août 2009, la totalité des frais d'engagement sera conservée par l'organisation.

Avant cette date, tout désistement doit être communiqué à l'organisation par courrier.

Article 4 : Annulation / Interruption de l'épreuve

En cas de force majeure, (matériel, climatique ou autres...) avant ou pendant l'épreuve, l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre celle-ci.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'association.

Article 5 : Assurances

Chaque participant doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile et les mineurs sont sous la responsabilité de leur tuteur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol de matériel ou dégradations ainsi qu'en cas d'accident.

Article 6 : Règlement de la compétition

Chaque équipe, mixte ou non, est constituée de trois coéquipiers (sans assistance) âgés au minimum de 16 ans le jour de l'épreuve.

L'épreuve commencera par une boucle de 1000 m à effectuer par relai individuel puis les équipes se répartiront sur le canoë, le VTT ou la course d'orientation.

Un chronométrage par équipe sera mis en place mais uniquement pour votre information personnelle car cette manifestation n'est pas une compétition et n'entre dans aucun classement sportif.

Le temps d'escalade et d'épreuve complémentaire sera décompté du chronométrage.

Chaque équipe doit désigner 1 capitaine qui sera le seul interlocuteur auprès de l'organisateur.

Les vélos utilisés devront être du type Vélo Tout Terrain, en bon état de marche équipés d'une trousse de réparation. (Il n'y aura pas d'assistance technique de la part des organisateurs)

Le port du casque en coque rigide est obligatoire.

Tout contrevenant à ce règlement verra son équipe expulsée de l'épreuve.

Les réclamations éventuelles seront à déposer par le capitaine auprès de la direction de la course.

Article 7 : Droits à la communication

Les organisateurs informent les participants que des prises de vues (photographies, vidéos) seront réalisées durant l'épreuve. Leur consentement à la diffusion de ces images est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part auprès de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud.

De plus, sauf avis contraire de votre part, notre partenaire sportif pourra, s'il le souhaite, adresser à chaque raideur des offres commerciales préférentielles.

Article 8 : Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisateur.

Renseignements complémentaires : vtt.chateauthebaud@yahoo.fr

Ou Eric Juton : 02 40 06 57 98

AMICALE LAIQUE DE
CHATEAU THEBAUD

